

**Potassium permanganate 0,2 mol/L PA**
**L-O-T-N**

## Attention


**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

<b>Ref. n°</b>	: 104 049
<b>Nom commercial</b>	: Potassium permanganate 0,2 mol/L PA
<b>Identification de la société</b>	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
<b>N° de téléphone en cas d'urgence</b>	: +33 1 45 42 59 59
<b>Usage</b>	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie**  
**Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers pour la santé
  - Dangers pour l'environnement
- : Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 2 - Attention (CLP : Repr. 2)
- : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (CLP : Aquatic Chronic 2)

Eléments d'étiquetage
**Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement

: Attention  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

- Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

- Intervention

: P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**SECTION 3 Composition/informations sur les composants**

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

**Substance / Préparation**

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Permanganate de potassium	: > 2,5 < 5 %	7722-64-7	231-760-3	025-002-00-9	----	Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 5

Date : 27 / 5 / 2021

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

## Potassium permanganate 0,2 mol/L PA

L-O-T-N

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

### SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Prévention : Conserver à l'écart de : Matières combustibles. Métaux. Agents réducteurs.
- Moyens d'extinction : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Adéquats
- Risques particuliers : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Peut provoquer un incendie au contact de matières combustibles. Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039). Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage : Tenir à l'écart des matières combustibles. Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur.

## Potassium permanganate 0,2 mol/L PA

L-O-T-N

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Protection individuelle

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection de la peau
- Protection des yeux
- Autres

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

: Porter un vêtement de protection approprié.

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Potassium permanganate 0,2 mol/L ; Potassium permanganate 1N
Etat physique	: Solution aqueuse.
Couleur	: Violet foncé.
Odeur	: Inodore.
Poids moléculaire	: 158,04
Point de fusion [°C]	: ~0
T°d'ebullition initiale [°C]	: ~100
Densité	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : Soluble.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable.
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Contact avec des substances métalliques.  
Chaleur.

Matières à éviter : Agents réducteurs. Métaux. Composés organiques.

Polymerisation dangereuse : Ne se produira pas.

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

- Inhalation : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

- Cutanée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

- Oculaire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

- Ingestion : KMnO4 pur : Nocif en cas d'ingestion.

Sensibilisation : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

Effets cancérogènes : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

Effets mutagènes : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies

Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Autres informations toxicologiques : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 5

Date : 27 / 5 / 2021

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

## Potassium permanganate 0,2 mol/L PA

L-O-T-N

### SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

### SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Toxicité pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les algues : Algues d'eau douce : CE50 : 0,43 mg/L/72h ((subst.pure)) Toxicité pour les poissons : CL50 : 0,47 mg/L/96h (subst. pure)
Persistante et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: <b>Ne pas jeter les résidus à l'égout.</b> : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-------------------------	--

### SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
- No ONU	: 3082
- I.D. n° :	: 90
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Group : III Class : 9
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (potassium permanganate solution).
- Classe	: 9
- Groupe d'emballage	: III
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Potassium permanganate solution).
- IATA - Classe ou division	: 9
Groupe d'emballage IATA	: III

### SECTION 15. Informations réglementaires

Autres



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 5

Date : 27 / 5 / 2021

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

## Potassium permanganate 0,2 mol/L PA

L-O-T-N

### SECTION 16. Autres informations

#### Autres données

- : H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

Jeulin

Règlement CE 1907/2006

**JEULIN**

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France  
e-mail : support@jeulin.fr

**N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59**